

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20250401-13

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUQC Audrey, VANPEPERSTRAETE Philippe, DESMAZIERES Michel, BARBIEUX Arthur, DELANNOY Pierre-Yves, BRINGUEZ Christine, WILMOT Michel, LANNOO Dominique, HALLOT Vincent.

Etaient excusés avec procuration :

Céline MULLIER a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN , Thierry FAMECHON a donné pro-curation à Christine BRINGUEZ, Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey SZCZEPANSKI a donné procuration à Philippe CHAVATTE, Sandrine JOAN a donné procuration à Sabine DUPONT, Jean Pierre FERNANDEZ a donné procuration à Dominique LANNOO, Emeline FERNANDEZ a donné procuration à Vincent HALLOT.

Absente non excusée :

Isabelle LEMOINE.

Soit 19 présents, 7 absents excusés avec procuration, 1 absente non excusée .

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Pierre-Eugène VANOOSTEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

13) Adoption du budget primitif 2025

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances du 18 mars 2025,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 de la ville qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (suréquilibre)

DEPENSES = 4 795 000 euros

RECETTES = 5 400 000 euros

chapitres	montants	chapitres	montants
011-charges à caractère général	1 088 110,00	013-atténuations de charges	15 000,00
012-charges de personnel	1 949 524,00	70-produits des services	404 105,00
014-atténuations de produits	1 000,00	73-impôts et taxes	1 280 564,90
65-autres charges de gestion courante	425 478,51	731-fiscalité locale	1 525 647,00
66 – charges financières	99 211,29	74-dotations et participations	523 307,69
67-charges spécifiques	15 000,00	75-autres produits de gestion courante	108 974,99

68-dotations aux provisions	4 000,00	77-produits spécifiques	0,00
023-virement à la section d'investissement	990 000,00	78-reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	976,04
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	222 676,20	042-opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
		002-résultat reporté	1 511 424,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES = 2 950 000,00 euros

RECETTES = 2 950 000,00 euros

chapitres	montants	chapitres	montants
20-immobilisations incorporelles (hors opération)	40 000,00	10-dotations,fonds divers	106 072,30
21-immobilisation corporelles (hors opération)	304 868,79	13-subventions d'investissement	337 700,00
23-immobilisations en cours (hors opération)	0,00	16 - emprunt	0,00
Opération 43 – place de Gaulle	1 230 271,73	021-virement de la section de fonctionnement	990 000,00
Opération 44 – terrain synthétique	87 456,32	024-produits des cessions d'immobilisations	887 000,00
Opération 45 – rénovation de l'école charles Perrault	50 000,00	040-opérations d'ordre de transfert entre sections	222 676,20
Opération 46 - vidéoprotection	150 000,00	041-opérations patrimoniales	150 000,00
Opération 47 – façades de l'hôtel de ville	250 000,00	Restes à réaliser 2024	256 551.50
Opération 48 – rénovation des salles de sports Hergé et Terray	330 000,00		
16-emprunts et dettes assimilées	202 600,00		
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		
041-opérations patrimoniales	150 000,00		
Restes à réaliser 2024	73 573,08		
Solde d'exécution négatif reporté	51 230,08		

Total budget primitif 2025 : en dépenses = 7 745 000,00 € en recettes = 8 350 000,00 €

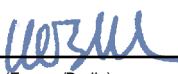
Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le présent budget primitif 2025.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 2 avril 2025

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ





Le secrétaire de séance,

Pierre-Eugène VANOOSTEN

